



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° IND-UT-12

Moteur haut rendement IE2

1. Secteur d'application

Industrie.

2. Dénomination

Mise en place d'un moteur haut rendement de classe IE2 certifié selon la norme NF EN 60034-30.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Seules les actions engagées avant le 16 juin 2011 donnent lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans pour des moteurs de puissance nominale inférieure ou égale à 15 kW.
20 ans pour des moteurs de puissance nominale supérieure à 15 kW.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac en fonction de la puissance nominale du moteur Pn en kW		
	Pompes, ventilateurs, compresseurs	Autres moteurs
Pour Pn ≤ 15 kW	750 x Pn + 4 300	490 x Pn + 2 800
Pour Pn > 15 kW	590 x Pn + 10 000	380 x Pn + 6 600